COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018
Convocation du 05 avril 2018

Présents : Mmes Marion BERSON-GEANT - Michèle CAQUIN - Marie-Hélène DAUPTAIN - Chantal DELGADO - Fabienne GRU - Marie-Hélène HOFFER - Lucie LE PAGE
Mrs Germain BUCHET - Xavier BELAIR - Jean-Michel DEBCZAK - David DUPUTEL - Thibault FERTE – Emmanuel FLINOIS - Stéphane MOURET - Emmanuel PETIOT - Joël VANDERSTIGEL - Frédéric VANCON - Richard ZADROS.

Pouvoirs: Mme Dominique GRIS à Mme Fabienne GRU
Mme BERNIER à Mme CAQUIN
M. Eric RADELET à M. Joël VANDERSTIGEL
M. TERRADE à M. Stéphane MOURET

Absents : Mme Djamila LASRI

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne GRU

Ouverture de Séance : 20h45

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018
Il est demandé de préciser que la DDT ne veut pas que l'on construise au-delà de l'autoroute A1.
Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

2- Décision
Décision n°2018/02 du 15/03/2018 - Classe de découverte du 03 au 08 Avril 2018 au domaine de st jean THISY.
Application de deux tarifs :
- Wéziens et communauté : 279.18 euros
- Extérieur : 398.83 euros

3 classes y participent pour un montant de 29 115.00 euros (avec le car) - La commune prend en charge 30%.

FINANCES

3- Vote du Compte administratif 2017

a) Approbation du compte administratif 2017

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	**Réalisation**
011 charges à caractère général	1 327 632.16
012 charges de personnel	2 410 792.88
65 autres charges	259 267.35
66 charges financières	78 088.93
67 charges exceptionnelles	43 664.11
042 ordre- transfert entre section	581 630.85
014 atténuation de produits	271 530.00
TOTAL	**4 972 606.28**

RECETTES	
Chapitre	**Réalisation**
70 produit des services	427 184.62
73 impôts et taxes	4 025 660.18
74 dotation et participation	316 454.07
75 autres produits	47 121.21
76 produits financiers	15.90
77 produits exceptionnels	626 861.49
042 ordre-transfert entre section	8 117.01
013 atténuation des charges	61 824.09
TOTAL	**5 513 238.57**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	**Réalisation**
1068 sieccao	32 941.96
16 Dépenses financières	615 238.37
20 Acquisition incorporelle	24 605.04
21 Acquisition corporelle	305 731.88
23 Travaux en cours	127 594.48
040 Ecriture d'ordre	8 117.01
TOTAL	**1 114 228.74**

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 Subvention d'invest.	331 394.48
10 Recette financière	1 349 424.27
040 Opération d'ordre	581 630.85
16 emprunts et dettes	
TOTAL	**2 262 449.60**

Les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement :
  - Dépenses de fonctionnement = 4 972 606.28
  - Recettes de fonctionnement = 5 513 238.57

Soit un excédent de fonctionnement de **540 632.29** pour l'exercice 2017

- Investissement :
  - Dépenses d'investissement = 1 114 228.74
  - Recettes d'investissement = 2 262 449.60

Soit un excédent d'investissement de **1 148 220.86** pour l'exercice 2017.
Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un déficit de 1 220 782.14.
Ainsi -1 220 785.14 + 1 148 220.86 = -72564.28
Le résultat d'investissement de 2017 est donc un déficit d'investissement de 72 564.28.
Cette somme sera inscrite au budget 2018 à l'article 001 en dépenses d'investissement.
Monsieur le Maire sort la salle de Conseil,
Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 sous la présidence de Fabienne GRU.

Approuvé à la majorité
3 abstentions
Marie-Hélène DAUPTAIN- Jean-Michel DEBCZAK - Emmanuel FLINOIS
Délibération n° 20/18

b) Approbation du compte de gestion du percepteur 2017
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur qui est en concordance avec le compte administratif 2017.

Approuvé à la majorité
3 abstentions
Marie-Hélène DAUPTAIN- Jean-Michel DEBCZAK - Emmanuel FLINOIS
Délibération n° 21/18

c) Affectation des résultats de 2017 au budget 2018
Le déficit d'investissement cumulé de 72 564.28 euros sera reporté en dépenses d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2018.
L'excédent de fonctionnement de 540 632.29 euros sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2018
Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats de 2017 au budget 2018.

Approuvé à la majorité
3 abstentions
Marie-Hélène DAUPTAIN- Jean-Michel DEBCZAK - Emmanuel FLINOIS
Délibération n° 22/18

4- Budget primitif 2018

a) Vote des taux d'imposition
Après discussion et avis favorable de la commission des finances qui s'est déroulée le mardi 03 avril 2018, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les taux de 0.5 points soit 4.48%

	N-1	**2018**
Taxe d'habitation	12.67%	13.24%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16.05%	16.77%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	108.39%	113.26%

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition.

Approuvé à la majorité
5 contre
Marie-Hélène DAUPTAIN- Jean-Michel DEBCZAK – David DUPUTEL –
Emmanuel FLINOIS - Marion BERSON-GEANT
Délibération n° 23/18

b) Vote du budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Chapitre	**Prévision**
011 Charge à caractère général	1 594 500.00
012 Charges de personnel	2 511 594.00
65 autres charges	264 000.00
66 charges financières	66 200.00
67 charges exceptionnelles	2 000.00
042 amortissements	13 000.00
014 atténuations de produits	272 097.48
023 autofinancement	136 327.52
TOTAL	**4 859 719.00**

RECETTES	
Chapitre	**Prévision**
70 produits des services	400 000.00
73 impôts et taxes	4 151 954.00
74 dotations et participation	178 749.00
75 autres produits	44 000.00
76 produits financiers	16.00
77 produits exceptionnels	25 000.0
013 atténuations des charges	60 000.00
TOTAL	**4 859 719.00**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	**Prévision**
001déficit annuel	72 564.28
20 immobilisations incorporelles	147 684.00
21 immobilisations corporelles	1 517 520.00
23 immobilisations en cours	13 000.00
16 emprunts et dettes assimilés	169 426.34
TOTAL	**1 920 194.62**

RECETTES	
Chapitre	**Prévision**
021 autofinancement reporté	136 327.52
10 recettes financières	500 000.00
1068 excédents de fonctionnement	540 632.29
13 subventions d'investissement	48 234.81
16 emprunts et dettes assimilés	
024 Vente terrain	682 000.00
040 Amortissement	13 000.00
TOTAL	**1 920 194.62**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018.

Approuvé à la majorité
5 contre
Marie-Hélène DAUPTAIN- Jean-Michel DEBCZAK – David DUPUTEL – Emmanuel FLINOIS - Marion BERSON-GEANT
Délibération n° 24/18

5- Demande de subventions

a) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les écoles municipales de musique et de danse pour l'année 2018
Le Conseil Municipal sollicite la subvention de 3 500.00 € au Conseil Général du Val d'Oise.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 25/18

b) Fonds scolaire 2018 auprès du Conseil Départemental du val d'Oise
Le Conseil Municipal sollicite cette aide chaque année en fonction du montant des travaux d'entretien (fonctionnement) dans l'établissement scolaire.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 26/18

c) Demande de subvention auprès du SMEGTVO du Val d'Oise pour l'enfouissement des réseaux rue Charles Péguy.
Le Conseil Municipal sollicite une subvention au SMEGTVO du Val d'Oise, en fonction du montant des travaux.

Approuvé à l'unanimité

6- Classes de découverte

Indemnité aux enseignants
Les enseignants accompagnant les enfants en classes de découverte percevront une indemnité de 26.81/jour, soit 6 jours x 26.81€=160.86€.
Le Conseil Municipal approuve l'indemnité versée aux enseignants accompagnant les enfants en classes de découverte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 28/18

URBANISME

7- **Projet de construction sur « la haie Jabeline » : convention de rétrocession des voieries et espaces communs avec le groupe FLINT IMMOBILIER.**

Dans la perspective de la rétrocession des voieries et espaces communs à la commune, le groupe FLINT IMMOBILIER a proposé une convention. Cette convention n'est pas assez précise.

Le Conseil Municipal demande un cahier des charges plus détaillé et envisage une assistance à maitrise d'ouvrage pour le suivi des travaux, état des lieux, PV de réception, vérifier également les rues concernées par ces travaux (rue de la fontaine aux Chiens).

8- **Promesse de vente à ELGEA d'une parcelle de terrain dans la « Haie Jabeline »**

Il s'agit de la parcelle B1081 d'une surface de 67 m2 au prix de 40 euro le m2 soit 2 680.00 euros HT.

ELGEA vendra la parcelle au groupe FLINT IMMOBILIER pour son programme d'aménagement immobilier prévu sur la haie Jabeline.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente de la parcelle B1081 de 67m2 à ELGEA.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 29/18

9- **Modification simplifiée n°1 du PLU**

En application de l'article L153-45 et 48 du code de l'urbanisme, La commune a choisi la procédure de la modification simplifiée du PLU.

Elle consiste à :

- Préciser l'implantation des clôtures sur rue afin de lever l'ambiguïté pour les constructions futures sur la zone AU
- Rajouter l'avis favorable de la CDPENAF
- Rajouter la charte agricole du Grand Roissy – gèle des terrains agricoles pour 30 ans, ce qui interdit toutes constructions
- Compléter la liste des lignes de bus
- Corriger le pourcentage de maisons individuelles dans l'OAP de la zone AU

Les mesures de publicité sont les suivantes :

- Cette modification simplifiée sera notifiée au préfet et aux Personnes Publiques Associées (article L132-7 et L132-9)
- Mise à disposition du public pendant un mois, avec possibilité de formuler des observations du 1er au 31 mai 2018 sur un registre mis à disposition du public en mairie.
- Les observations pourront également être effectuées par mail à l'adresse suivante : urbanisme@saint-witz.fr
- Le projet pourra être consulté sur le site de la commune www.saint-witz.fr
- Un bilan de la concertation sera présenté au Conseil Municipal qui devra délibérer et approuver cette modification en tenant compte éventuellement des observations formulées.
- La délibération prise ce soir sera affichée en mairie pendant un mois.

Le Conseil Municipal vote les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Approuvé à la majorité
1 abstention
David DUPUTEL
Délibération n° 30/18

DIVERS

- Vote du budget 2018 de la communauté d'agglomération

- Circulation des camions sur le CD10 : Madame BERSON-GEANT membre de l'ADW ~ Association de Défense Wézienne demande une motion de soutien à l'association pour l'action menée contre la traversée du village par les camions (informations, pétition…)

  Une motion de soutien à l'association l'APEPP ~ Association pour la Préservation de l'Environnement et du Patrimoine de Plailly avait été prise en Conseil Municipal du 22 Février 2018.

  Le Conseil Municipal vote la motion de soutien à l'action menée par l'APW

- Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager de la Haie Jabeline.

  Le code de l'énergie (article L342-11 du 29 décembre 2014), prévoit que lorsqu'il y a une extension des réseaux à construire, la partie située sur le terrain d'assiette du projet est à la charge de l'aménageur. Par contre, en dehors du terrain d'assiette, la contribution est due à ENEDIS par la collectivité.

Ainsi pour le projet d'aménagement sur le terrain de la Haie Jabeline, ENEDIS prévoit une contribution de 12 913.07 euros pour 196 mètres d'extension en dehors du terrain d'assiette.
le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander au groupe FLINT Immobilier le paiement de la contribution due à ENEDIS par la commune, pour l'extension du réseau électrique.

- **Approuvé à la majorité**
Délibération n° 31/18

Fin de séance : 00 heures.

Secrétaire de Séance,
Fabienne GRU.

Le Maire,
Germain BUCHET.